

SUBVENTION BOURSES INDIVIDUELLES POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU - CAMPAGNE PROLONGÉE

 **Date de publication** : 10/01/2024

 **Date limite de dépôt des candidatures** : 09/02/2024

Type : Subvention

Domaine : Sport

Bénéficiaires : Jeune / Etudiant

 **Faire une demande de subvention en ligne** (<https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/>)



Vous êtes athlète de haut niveau, vous pouvez prétendre à l'attribution d'une bourse individuelle du Département de Seine-et-Marne.

Cette démarche est accessible aux sportifs respectant les conditions suivantes :

- Condition 1 : être inscrit(e) sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau (élite, sénior, relève, collectifs nationaux ou espoir) pour l'année en cours.
- Condition 2 : être licencié(e) au sein d'un club seine-et-marnais pour la saison ou l'année en cours.

TÉLÉCHARGER



Mode d'emploi - Bourses individuelles pour les sportifs de haut niveau PDF - 645.82 Ko

(/sites/default/files/media/downloads/vos-demarches-en-ligne-mode-d-emploi-teleservice-bourses-individuelles-v3.2.pdf)